



Premier titre de séjour salarié - changement d'employeur

Par **Anne1234**, le **05/04/2017** à **15:05**

Bonjour,

J'ai reçu mon premier titre de séjour salarié (suite a la fin de mes études en France et mon passage au statut APS - recherche du travail après un master). Le titre de séjour est d'une durée d'un an. Je travaille dans le domaine informatique et mon métier est sur la liste de postes recherchés.

Pour des raisons personnelles, je souhaite changer d'entreprise et de région.

J'ai lu que, pour le premier renouvellement de titre de séjour, il est nécessaire de demander une nouvelle autorisation de travail. La manière de procéder en cas de changement d'entreprise et/ou région n'est pas claire. Est-ce que il faut notifier la Préfecture dès que je change d'entreprise ou est-ce uniquement au moment de déposer ma demande de renouvellement ? Suis-je libre d'accepter une nouvelle offre de travail ?

Merci d'avance

Par **hichmen**, le **20/03/2019** à **15:15**

Bonjour,

Je suis dans le même cas aujourd'hui.

Que fait-il faire??

Merci